

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Affiché le 2 octobre 2025

Conseil municipal du 30 septembre 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. KRENCKER Julien, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents excusés : Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à Mme ZEISSLOFF Patricia, M. GASS Charles, M. KRENCKER Julien

Secrétaire de séance : Mme BAUER Carine

4. OBJET : CESSION DE PARCELLES APPARTENANT À LA COMMUNE DE BERSTETT, AU BÉNÉFICE D'ALSACE HABITAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RESIDENCE SENIORS ET PÔLE SANTÉ

Vu la délibération n°14 du 2 septembre 2025 et la réserve émise concernant un avis des domaines pour les parcelles n°7 et n°202/34 section 1,

Monsieur le maire de Berstett expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre des négociations pour la maîtrise de l'emprise foncière du projet de résidence seniors et pôle santé, il a été décidé la cession des parcelles suivantes à l'euro symbolique à Alsace Habitat, structure porteuse du projet :

- Section 1 parcelles n°7 d'une contenance de 1,94 ares, située sur la Commune de Berstett, située en zone UE du PLUi,
- Section 1 parcelles n° 200/30 d'une contenance de 2,60 ares et n°202/34 d'une contenance de 4,26 ares issues d'un procès-verbal d'arpentage n°589 E du 13 janvier 2025 et située en zone UE du PLUi,

Vu l'avis des domaines en date du 29 septembre 2025 pour les parcelles section 1 n°7 et n°202/34,

Vu l'avis des domaines en date du 29 août 2025 concernant la parcelle section 1 n°200/30,

Ce projet s'inscrit en réponse à une estimation des besoins futurs de la population des seniors de la commune et de la communauté de communes du Kochersberg. La population des seniors augmente significativement et les fragilités risquent de se renforcer et cette offre de logements sociaux semble d'autant plus pertinente dans ce contexte.

Le projet de pôle santé attaché à la résidence seniors s'inscrit dans l'offre d'un écosystème bienveillant à l'égard des seniors leur permettant de préserver leur autonomie et leur bien-être.

Au regard du caractère d'intérêt général que revêt le projet susvisé, il est proposé au Conseil Municipal d'opérer la cession à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

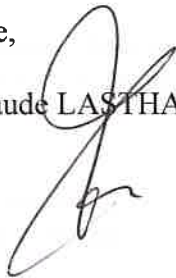
- **D'autoriser** la cession à l'euro symbolique des parcelles sises Section 1 parcelles n°6, n° 200/30 et n° 202/34 d'une contenance totale de 8,80 ares (1,94 + 2,60 + 4,26 ares), situées sur la Commune de Berstett
- **D'autoriser** le maire, à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à cette cession et à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document utile s'y rapportant.

APPROUVÉ À LA MAJORITE – 1 ABSTENTION

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance,

Carine BAUER

